



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/COM.3/EM.24/1
24 juin 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Commission des entreprises, de la facilitation du commerce
et du développement
Réunion d'experts sur la facilitation du commerce
en tant que moteur du développement
Genève, 21-23 septembre 2005
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. La facilitation du commerce en tant que moteur du développement.
4. Adoption du rapport de la Réunion.

II. Annotations

Point 1: Élection du bureau

1. Il est recommandé aux experts d'élire un président et un vice-président/rapporteur.

Point 2: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. L'ordre du jour provisoire figure dans la section I plus haut. Les experts disposeront de trois jours, du 21 au 23 septembre 2005, pour mener à bien leurs travaux. Un calendrier provisoire des séances est joint au présent document. Un programme détaillé sera distribué une semaine avant la réunion.

Documentation

TD/B/COM.3/EM.24/1

Ordre du jour provisoire annoté

Point 3: La facilitation du commerce en tant que moteur du développement

3. À sa neuvième session, la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement a décidé de convoquer une réunion d'experts sur la facilitation du commerce en tant que moteur du développement.

4. Les longs délais d'attente au passage des frontières ou dans les ports, des redevances ou des formalités inappropriées, ainsi que des règles et règlements en matière de commerce et de transport manquant de clarté, peuvent être autant d'obstacles sérieux au commerce, et être donc préjudiciables à l'investissement et à la création d'emplois. Les pays en développement dépendent d'une facilitation effective du commerce pour leur processus de développement; ils ne bénéficieront de la «nouvelle géographie du commerce», c'est-à-dire des exportations accrues de biens manufacturés et une expansion du commerce Sud-Sud, que si leurs importations et leurs exportations ne sont pas entravées par des coûts de transaction excessifs, des incertitudes et des retards. Ils doivent s'attacher à concevoir et à appliquer des mesures de facilitation du commerce pour accroître l'efficacité, réduire les coûts de transaction et maintenir les capacités d'approvisionnement.

5. Figurant dans la décision adoptée par le Conseil général de l'OMC le 1^{er} août 2004 (ensemble de mesures du 31 juillet), la facilitation du commerce reste au premier plan des préoccupations relatives au développement dans la plupart des pays en développement, en ce qu'elle permet d'intensifier les activités visant à renforcer la sensibilisation et les capacités. Les membres de l'OMC ont entamé un processus de négociation sur la facilitation du commerce, axé sur l'amélioration des articles V, VIII et X du GATT de 1994 qui traitent, respectivement, des questions de transit, des redevances et formalités, et de la transparence des procédures commerciales.

6. Pendant les trois jours de réunion, les experts et les consultants analyseront les besoins accrus en matière de facilitation du commerce et des transports et l'intégration de mesures de facilitation dans le processus de développement. Ils examineront en outre comment définir les besoins nationaux et les priorités nationales en matière de facilitation du commerce, ainsi que les besoins d'assistance technique et le renforcement des capacités nécessaire pour l'application de mesures spécifiques de facilitation du commerce et des transports visant à établir les conditions institutionnelles, commerciales, juridiques et opérationnelles requises pour une intégration effective dans l'économie mondiale.

7. En vue de faciliter les débats, le secrétariat rédige actuellement une note de fond, qui sera distribuée sous la cote TD/B/COM.3/EM.24/2 et sera disponible sur le site Web de la CNUCED (www.unctad.org) à la rubrique «Réunions».

Documentation

TD/B/COM.3/EM.24/2

«La facilitation du commerce en tant que moteur du développement: Note du secrétariat de la CNUCED»

Point 4: Adoption du rapport de la Réunion

8. Le rapport de la Réunion d'experts sera soumis à la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement à sa dixième session en 2006. Les experts voudront sans doute autoriser le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, le rapport final après la clôture de la Réunion.

Annexe

CALENDRIER PROVISOIRE DES SÉANCES

Mercredi 21 septembre 2005	Jeudi 22 septembre 2005	Vendredi 23 septembre 2005
<p data-bbox="316 488 545 524"><i>(10 h 00-13 h 00)</i></p> <p data-bbox="373 555 485 591">Plénière</p> <p data-bbox="225 622 523 658">Déclaration liminaire</p> <p data-bbox="225 689 587 725">Point 1: Élection du bureau</p> <p data-bbox="225 757 603 869">Point 2: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux</p> <p data-bbox="225 900 549 936">Présentation du point 3</p> <p data-bbox="268 967 590 1003">Discussions informelles</p> <p data-bbox="225 1034 612 1146">Point 3: La facilitation du commerce en tant que moteur du développement</p>	<p data-bbox="740 488 970 524"><i>(10 h 00-13 h 00)</i></p> <p data-bbox="692 555 1018 591">Discussions informelles</p> <p data-bbox="651 622 852 658">Point 3: (suite)</p>	<p data-bbox="1161 488 1391 524"><i>(10 h 00-13 h 00)</i></p> <p data-bbox="1114 555 1439 591">Discussions informelles</p> <p data-bbox="1072 622 1273 658">Point 3: (suite)</p>
<p data-bbox="316 1182 545 1218"><i>(15 h 00-18 h 00)</i></p> <p data-bbox="268 1249 590 1285">Discussions informelles</p> <p data-bbox="225 1317 427 1352">Point 3: (suite)</p>	<p data-bbox="740 1182 970 1218"><i>(15 h 00- 18 h 00)</i></p> <p data-bbox="692 1249 1018 1285">Discussions informelles</p> <p data-bbox="651 1317 852 1352">Point 3: (suite)</p>	<p data-bbox="1161 1182 1391 1218"><i>(15 h 00-18 h 00)</i></p> <p data-bbox="1114 1249 1439 1285">Discussions informelles</p> <p data-bbox="1072 1317 1423 1384">Examen des résultats de la Réunion</p> <p data-bbox="1155 1415 1401 1451">Plénière (clôture)</p> <p data-bbox="1072 1482 1465 1563">Point 4: Adoption du rapport de la Réunion</p>
